

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA CRÉ GASPÉSIE-LES ÎLES**

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION

DU 30 JUIN 2004

TENUE À SAINT-GEORGES-DE-LA-MALBAIE

**Rédigé par
Ghislain Anglehart**

CRÉ GASPÉSIE □ ÎLES-DE-LA-MADELEINE

**CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS
DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

PROCÈS-VERBAL de la réunion du **CONSEIL D'ADMINISTRATION**
du **CRÉ GASPÉSIE-LES ÎLES** tenue le 30 juin 2004
à Saint-Georges-de-la-Malbaie (Auberge de Fort-Prével)

SONT PRÉSENT(E)S :

REPRÉSENTANT(E)

Appleby, Nicole	Maire □ Ville de New Richmond
Berger, Bertrand	Préfet □ MRC Avignon
Bernier, Alain	Représentant la société civile □ MRC Bonaventure
Boudreau, Jean-Jules	Conseiller □ Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Chevrier, Hélène	Représentant la société civile □ Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Couture, Jean	Représentant la société civile □ MRC du Rocher-Percé
Cyr, Claude	Maire □ Ville de Chandler
Drolet, Arthur	Maire □ Ville de Gaspé
Lapointe, Nicole	Représentant la société civile □ MRC Bonaventure
Lavoie, Jacques	Maire □ Ville de Sainte-Anne-des-Monts
Poirier, Jean-Guy	Préfet □ MRC Bonaventure
Sergerie, Jean-Noël	Représentant la société civile □ MRC de La Haute-Gaspésie
Sirois, Edmond	Préfet □ MRC du Rocher-Percé
Vigneau, Claude	Maire et préfet □ Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Total □ 14 membres votants sur 19 membres habilités à voter

Formant quorum

SONT ABSENT(E)S :

REPRÉSENTANT(E)

Clavet, Noël-Marie	Préfet □ MRC de La Côte-de-Gaspé
Lévesque, Laval	Préfet □ MRC de La Haute-Gaspésie
Roussy, François	Représentant la société civile □ MRC de La Côte-de-Gaspé
Tétreault, Marc	Maire Ville de Carleton □ Saint-Omer
Poste vacant	Autochtones

**OBSERVATEURS PRÉSENTS ET
OBSERVATRICES PRÉSENTES :**
REPRÉSENTANT :

Anglehart, Ghislain

CRÉ de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine
(Secrétaire-exécutif)

Arbour, Alain

MDERR

Boudreau, Lucien

CRÉ de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine
(Agent de concertation)

Dufour, Didier

MDERR (Coordonnateur)

Gauvin, Candide

Radio-Gaspésie (Journaliste)

Gélinas, Geneviève

Kaltenback, Josée

Leduc, Camille

Résident de Hopetown

Richard, Claude

CRÉ de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine
(Agent de concertation)

Scantland, Gilbert

CRÉ de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine
(Directeur général)

Toulgoat, Martin

CHAU-TVA – Gaspé (Cameramen – Journaliste)

ORDRE DU JOUR (tel qu'adopté)

1. Ouverture;
2. Présences;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Procès-verbal□
 - 4.1 Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion tenue à Percé, le 28 mai 2004,
 - 4.2 Suivi du procès-verbal;
5. Affaires financières□
 - 5.1 Suivi budgétaire,
 - 5.2 Bilan d'ouverture;
6. Adoption des politiques internes :
 - 6.1 Politique d'acquisition de services,
 - 6.2 Politique des ressources humaines,
 - 6.3 Code d'éthique,
 - 6.4 Politique des frais de représentation;
7. Gestion Fonds de développement régional (FDR)□
 - 7.1 Volet «**A**ctivités□□
 - 7.1.1 Adoption du cadre de gestion,
 - 7.1.2 Prise de décision et information□
 - 7.1.2.1 Support à l'exportation 2004 □ 2005;
 - 7.2 Volet «**E**tudes et recherches »□
 - 7.2.1 Prise de décision et information□
 - 7.2.1.1 Centre de recherche et développement et de transfert technologique en énergie éolienne;

- 7.3 Volet «Fonds de développement culturel pour la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine»
 - 7.3.1 Rapport d'activité,
 - 7.3.2 Prises de décisions et information — Volet «Développement culturel» :
 - 7.3.2.1 Programme de parrainage culture-éducation,
 - 7.3.2.2 Résonance naturelle,
 - 7.3.2.3 Publication d'un guide de découvertes patrimoniales de Carleton □ Saint-Omer,
 - 7.3.2.4 Festival «Journée traditionnelle et Bluegrass 2004»,
 - 7.3.2.5 Festival d'art in-discipliné de la région de l'Est, édition 2004;
- 8. Ententes spécifiques :
 - 8.1 Renouveau de l'entente pour le développement touristique pour la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine,
 - 8.2 Développement global du milieu forestier;
- 9. Concertation régionale intersectorielle et sectorielle :
 - 9.1 Dépôt et discussions sur la recommandation,
 - 9.2 Adoption de la démarche;
- 10. Programme ACCORD :
 - 10.1 Rapport d'activité – Volet «Éolien»,
 - 10.2 Rapport d'activité □ Volet «Récrotouristique »,
 - 10.3 Rapport d'activité – Volet «Ressources, sciences et techniques marines »,
 - 10.4 Rapport d'activité – Volet «Produits forestiers »;
- 11. Coupures à Radio-Canada;
- 12. Commission Coulombe – Rapport d'activité et suivi;
- 13. Développement de l'enseignement collégial en région – Rapport d'activité et suivi;

14. Commandites□
 - 14.1 Club 4H de La Côte-de-Gaspé;
15. Forum «Place aux citoyens»□
 - 15.1 Rapport d'activité et état de situation,
 - 15.2 Mode de nomination des représentants d'organismes régionaux;
16. Pérennité des attraits touristiques régionaux;
17. Démarche de la MRC de La Haute-Gaspésie – Suivi de la rencontre avec le premier ministre Jean Charest;
18. Mise en œuvre du Programme de création d'emplois temporaires 2003 – 2004;
19. Sentiers maritimes de la Gaspésie;
20. Demande des producteurs acéricoles de la Gaspésie;
21. Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier □ Vole II;
22. Développement des services de garde;
23. Forum culture et développement;
24. Autres sujets□
 - 24.1 Produits forestiers non ligneux (PFNL);
25. Questions du public;
26. Coordonnées de la prochaine réunion;
27. Clôture de la réunion.

1. OUVERTURE

La réunion est déclarée ouverte à 9 h 30.

2. PRÉSENCES

Les présences ont été enregistrées par les membres de la permanence lors de l'inscription.

Ayant constaté le quorum, le président souhaite la bienvenue aux administrateurs et déclare la réunion habilitée à procéder.

Jean-Guy Poirier suggère qu'à l'avenir les réunions publiques de la CRÉ se tiennent à 8 h 30 au lieu de 9 h 30. Il précise que les administrateurs sont déjà sur place en raison de la réunion de travail qui a lieu la veille de la réunion publique.

Après discussions, les administrateurs sont d'accord avec cette suggestion et conviennent de tenir les réunions de la CRÉ à compter de 8 h 30, et ce, dès la prochaine réunion.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait la lecture du projet d'ordre du jour et demande s'il y a des ajouts ou des modifications à y apporter.

Après discussions,

IL EST PROPOSÉ par Jean-Noël Sergerie et appuyé par Claude Vigneau d'adopter l'ordre du jour tel que lu et de laisser ouvert le point 24. «*Autres sujets*».

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-075

Plusieurs administrateurs soulignent qu'ils aimeraient, si c'est possible, recevoir le projet d'ordre du jour avant la tenue de la réunion pour mieux s'y préparer et éventuellement rapporter les documents pour assurer un suivi adéquat aux décisions de la réunion antérieure.

Après discussions, il est convenu qu'à l'avenir le projet d'ordre du jour de la réunion soit expédié avec l'avis de convocation.

4. **PROCÈS-VERBAL** □

4.1 **Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion tenue à Percé, le 28 mai 2004**

Le président s'assure que les administrateurs ont en leur possession le procès-verbal de la réunion tenue le 28 mai 2004 et invite le directeur général à en faire la lecture et à apporter les précisions au besoin.

Suite à cette lecture et aux précisions apportées, le président demande une résolution pour adopter le document.

Après discussions,

IL EST PROPOSÉ par Edmond Sirois et appuyé par Nicole Lapointe d'adopter le procès-verbal de la réunion publique tenue à Percé, le 28 mai 2004 tel que rédigé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-076

4.2 **Suivi du procès-verbal**

À la demande du président, le directeur général présente le suivi du procès-verbal. Il répond aux différentes questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

5. **AFFAIRES FINANCIÈRES** :

5.1 **Suivi budgétaire**

Le directeur général invite les administrateurs à prendre connaissance du document *Budget 2004 – 2005* inclus dans leur dossier de réunion. Il donne des précisions sur les différents postes budgétaires et répond aux différentes questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

5.2 Bilan d'ouverture

Le directeur général invite les administrateurs à prendre connaissance du document *Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine – Bilan d'ouverture consolidé au 1^{er} avril 2004* inclus dans leur dossier de réunion. Il donne des précisions sur les différents éléments du rapport préparé par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton et répond aux différentes questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration.

Après discussions,

IL EST PROPOSÉ par Claude Vigneau et appuyé par Arthur Drolet d'adopter le Bilan d'ouverture consolidé au 1^{er} avril 2004 de la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine tel que préparé par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-077

6. ADOPTION DES POLITIQUES INTERNES :

Le directeur général souligne qu'à la réunion de travail de la CRÉ du 27 mai 2004, la permanence déposait quatre projets de politiques internes dont les adoptions sont requises par le MDERR pour la signature de l'entente de gestion. Lors de la réunion du conseil d'administration du 28 mai ces propositions ont été reçues telles que déposées sous réserve d'adoptions définitives à la présente réunion.

Ces politiques sont :

- Politique relative à l'octroi de contrats de service et à l'acquisition de biens et services;
- Politique de gestion des ressources humaines;
- Politique relative aux conflits d'intérêts et le code d'éthique;
- Politique relative aux frais de déplacement.

6.1 Politique d'acquisition de services

Le directeur général invite les administrateurs à prendre connaissance du document *Politique d'achat de biens et services de la CRÉGIM* inclus dans leur dossier de réunion. Il donne des précisions sur les différents éléments du document et répond aux différentes questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration.

Les administrateurs souhaitent apporter les modifications suivantes au document☐

- En ce qui concerne le tableau des modalités d'acquisition ou de location de biens et services, la valeur de transaction pour une soumission verbale sera de 0 à 1000\$ au lieu de 0 à 2 500 \$;
- Pour les trois soumissions verbales, la valeur de transaction sera de 1000\$ à 5000\$ au lieu de 2500\$ à 5000\$. Le délai de soumission passera, pour cette valeur de transaction, de 48 à 72 heures;
- Pour que la politique s'inscrive dans une optique de développement durable, il est également suggéré d'ajouter une norme environnementale pour l'octroi des soumissions et aussi de favoriser l'acquisition de biens à contenu recyclable et recyclé.

Après discussions,

IL EST PROPOSÉ par Jean-Jules Boudreau et appuyé par Nicole Appleby d'adopter la Politique d'achat de biens et services tel que présenté et avec les modifications convenues.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-078

6.2 Politique des ressources humaines

Le directeur général invite les administrateurs à prendre connaissance du document *Politiques et normes de gestion des ressources humaines de la CRÉ Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine* inclus dans leur dossier de réunion. Il donne des précisions sur les différents éléments du document et répond aux différentes questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration.

Après discussions,

IL EST PROPOSÉ par Arthur Drolet et appuyé par Hélène Chevrier d'adopter le document *Politiques et normes de gestion des ressources humaines de la CRÉ Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine* tel que déposé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-079

6.3 Code d'éthique

Le directeur général invite les administrateurs à prendre connaissance du document *Code d'éthique et politique de conflits d'intérêts de la CRÉ Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine* inclus dans leur dossier de réunion. Il donne des précisions sur les différents éléments du document et répond aux différentes questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration.

Après discussions,

IL EST PROPOSÉ par Nicole Lapointe et appuyée par Alain Bernier d'adopter le document *Code d'éthique et politique de conflits d'intérêts de la CRÉ Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine* tel que déposé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-080

Le directeur général ajoute que les administrateurs recevront avec l'avis de convocation de la prochaine réunion les formulaires pour la Déclaration annuelle des intérêts et celui du Code d'éthique et de déontologie. Il invite les administrateurs à les signer et à les remettre à la prochaine réunion.

6.4 Politique des frais de représentation

Le directeur général invite les administrateurs à prendre connaissance du document *Politique de remboursement des frais de déplacement de la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine* inclus dans leur dossier de réunion. Il donne des précisions sur les différents éléments du document et répond aux différentes questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration.

Après discussions,

IL EST PROPOSÉ par Claude Vigneau et appuyé par Alain Bernier d'adopter le document *Politique de remboursement des frais de déplacement de la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine* tel que déposé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-081

7. GESTION FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR) :

7.1 Volet « Activités »

Le directeur général précise qu'à la réunion du 28 mai le conseil d'administration de la CRÉ adoptait la programmation annuelle 2004 - 2005. La programmation annuelle prévoit des investissements de 429 434 \$ pour le financement des projets et activités issus du milieu. La permanence a préparé un cadre de gestion pour encadrer l'analyse des projets déposés dans ce volet.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

7.1.1 Adoption du cadre de gestion

Le directeur général invite les administrateurs à prendre connaissance du document « Cadre de gestion du Fonds de développement régional - Volet « Activités » et Volet « Étude et Recherche ».

Les administrateurs souhaitent apporter les modifications suivantes au document :

- En ce qui concerne l'appui du milieu, il est suggéré le libellé suivant :

Le promoteur devra démontrer que son projet a l'appui tangible du milieu régional et local incluant le milieu municipal (villes, municipalités, MRC);

- Pour que le cadre de gestion s'inscrive dans une optique de développement durable, il est également suggéré d'ajouter un critère argumenté qui fait référence à l'impact environnemental du projet.

Après discussions,

IL EST PROPOSÉ par Jean-Noël Sergerie et appuyé par Edmond Sirois d'adopter le document *Cadre de gestion du Fonds de développement régional - Volet « Activités » et Volet « Étude et Recherche » tel que déposé et en incluant les modifications convenues.*

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-082

7.1.2 Prise de décision et information :

7.1.2.1 Support à l'exportation 2004 □ 2005

Le directeur général mentionne que le Secrétariat à la mise en marché pour la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine (SMMGÎM) œuvre dans l'aide et le support à l'exportation. Il prépare les entreprises à l'exportation dans différentes régions du globe, en fonction des particularités propres à chacune de ces entreprises.

Le SMMGÎM est financé par Développement économique Canada, par le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, il a également des revenus autogénérés. Il sollicite également la Conférence régionale des élu(e)s pour réaliser des activités liées à l'exportation et la préparation des entreprises pour exporter sur les marchés étrangers. Le SMMGÎM collabore à la réalisation de mission ou organise des missions spécifiques pour les entreprises de la région.

La diversification de l'économie de la région repose sur un grand nombre de facteurs. L'un d'entre eux est l'augmentation des possibilités d'exportation. Pour ce faire, nous pouvons agir notamment sur le nombre d'entreprises exportatrices et sur le nombre de clients des entreprises exportatrices.

Les activités que propose le SMMGÎM cadrent dans les priorités identifiées par la région, notamment le support au programme ACCORD, dans lequel, les entreprises visent les marchés d'exportation.

La structure de financement proposée est la suivante :

Structure de financement :

- Fonds autogénérés	60 000 \$	23,08 %
- MDERR	60 000 \$	23,08 %
- DÉC	100 000 \$	38,46 %
- CONFÉRENCE	<u>40 000 \$</u>	<u>15,38 %</u>
TOTAL :	260 000 \$	100,00 %

Après discussions,

CONSIDÉRANT que le SMMGÎM est admissible à recevoir des subventions de la CRÉGÎM;

CONSIDÉRANT que les activités reliées à l'exportation sont essentielles pour supporter le projet ACCORD;

CONSIDÉRANT que le territoire du SMMGÎM couvre toute la région Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT que les activités que propose le SMMGÎM cadrent dans le Fonds de développement régional, dans le Volet « Activités »;

CONSIDÉRANT le support d'autres organismes et des entreprises de la région;

CONSIDÉRANT que les activités du SMMGÎM correspondent à des priorités de développement déjà identifiées par la région;

CONSIDÉRANT que l'impact de l'exportation sur le développement régional est très important.

IL EST PROPOSÉ par Edmond Sirois et appuyé par Nicole Lapointe que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine accorde au Secrétariat à la mise en marché pour la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine une subvention de 400 000 \$ pour le supporter dans ses activités de « Support à l'exportation 2004 – 2005 ».

Ce montant sera puisé à même le Volet « Activités » du Fonds de développement régional.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-083

7.2 Volet « Études et Recherches »

7.2.1 Prise de décision et information :

7.2.1.1 Centre de recherche et développement et de transfert technologique en énergie éolienne

Le directeur général précise que le TechnoCentre éolien Gaspésie-Les Îles a été mis sur pied en 2000 par la volonté des intervenants régionaux de favoriser le développement régional par la filière éolienne. La mission spécifique du TechnoCentre est de favoriser la naissance d'une véritable industrie qui puisse faire de la région un leader sur les plans provincial, national et mondial.

En lien avec cette mission, le TechnoCentre désire proposer aux instances gouvernementales un projet de centre intégré de RD et transfert de technologie, puisqu'un tel centre constitue un facteur-clé du développement d'une véritable industrie éolienne en région et au Québec. Le but du TechnoCentre dans la présente étude et recherche est de faire préparer un plan stratégique qui démontrera la

pertinence d'un tel centre de recherche et de transfert de technologie en énergie éolienne.

Après une consultation des intervenants régionaux ou nationaux oeuvrant dans le domaine de l'éolien ou de la recherche et développement pouvant y être relié, l'entreprise sélectionnée pour la réalisation du plan stratégique devra :

- Définir une mission claire et des objectifs précis, réalisables et alignés sur les attentes des intervenants du milieu;
- Effectuer une analyse stratégique;
- Établir des indicateurs de performance permettant de mesurer l'atteinte des objectifs;
- Proposer des axes prioritaires d'intervention;
- Identification des services à offrir et évaluation de la pertinence;
- Établir des budgets pro forma pour les immobilisations et le fonctionnement;
- Évaluer les formules de constitution et les possibilités de représentation au conseil d'administration.

Récemment, la Conférence régionale des élu(e)s adoptait le plan d'action pour la maximisation des retombées économiques de l'éolien. Un des objectifs stratégiques de ce plan est « L'industrie éolienne bénéficie dans la région d'un centre collégial de transfert technologique et d'un centre de recherche et développement sur la production d'énergie éolienne en milieu nordique », et une des activités à réaliser est l'élaboration d'un plan d'affaires pour un CCTT et la mise en place d'un centre de recherche et développement.

COÛTS

Les coûts prévus sont les suivants :

Honoraires professionnels 48 500 \$

TOTAL : 48 500 \$

La structure de financement est la suivante :

Cégep de la Gaspésie-Les Îles	5 000 \$	10,31 %
Université du Québec à Rimouski	5 000 \$	10,31 %
TechnoCentre éolien Gaspésie-Les Îles	8 500 \$	17,52 %
MDERR	15 000 \$	30,93 %
CONFÉRENCE	<u>15 000 \$</u>	<u>30,93 %</u>

TOTAL : 48 500 \$ 100,00 %

Après discussions,

CONSIDÉRANT que la CRÉGÎM a déjà assuré le Comité ACCORD de son soutien;

CONSIDÉRANT que le TechnoCentre éolien Gaspésie-Les Îles est l'un des partenaires identifiés dans le plan d'action sur la maximisation des retombées économiques de l'éolien;

CONSIDÉRANT que l'étude qui nous est proposée, cadre dans le Volet « Études et Recherches » du Fonds de développement régional;

CONSIDÉRANT que Développement économique Canada a prévu dans l'Initiative stratégique régionale (IRS) un montant de 3 M\$ pour la recherche en éolien;

CONSIDÉRANT que ce projet s'inscrit dans les priorités de développement déjà identifiées par la région;

CONSIDÉRANT que ce projet aura un important impact sur le développement régional par le développement de la filière éolienne.

IL EST PROPOSÉ par Arthur Drolet et appuyé par Hélène Chevrier que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, accorde au TechnoCentre éolien Gaspésie-Les Îles, une subvention de 150000\$ pour la réalisation du projet « Plan stratégique pour un Centre de recherche et développement, et transfert technologique en énergie éolienne ».

Ce montant sera puisé à même le Volet « Étude et Recherche » du Fonds de développement régional.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-084

7.3 Volet « Fonds de développement culturel pour la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine »

7.3.1 Rapport d'activité

Le directeur général souligne qu'en mars 2003, le CRCDD signait une entente spécifique portant sur le Développement culturel (2002-2005) avec le Conseil des arts et des lettres du Québec, le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la Société de développement des entreprises culturelles. Cette entente s'inscrit dans la continuité de l'Entente cadre signée avec le gouvernement du Québec en 2000. Dans cette entente, un des axes de développement concerne la consolidation et la diversification de l'économie régionale et la culture est identifiée comme une des priorités régionales pour diversifier notre économie.

Trois fonds ont été mis en place : le Fonds régional pour les arts et les lettres, le Fonds de soutien aux entreprises culturelles et le Fonds de soutien au développement culturel. Les projets soumis pour approbation s'inscrivent dans le Fonds de soutien au développement culturel, financé à part égale par le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la Conférence régionale des élu(e)s.

Le Fonds disposait au départ d'une somme de 300 000 \$\$. En date du 12 juin 2004, il restait 104 666 \$\$ pour l'année financière 2004 - 2005.

Le comité d'évaluation des projets s'est réuni le 17 juin dernier afin d'analyser les projets déposés. Sur les 18 projets déposés, treize ont été refusés (desquels six ont été référés ou invités à référer à d'autres programmes de financement) et cinq projets sont recommandés pour validation de la CRÉ à la présente réunion.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

7.3.2 Prises de décisions et information – Volet « Développement culturel »

7.3.2.1 Programme de parrainage culture-éducation

Le directeur général souligne que le projet déposé vise la consolidation du service de parrainage artistes-étudiants et étudiantes de deuxième année du programme Arts, lettres et médias. Le bilan de la première année du programme s'avère positif et le nombre d'étudiants inscrits a plus que doublé. Le montant recommandé est de 13 000 \$\$ sur un budget total de 31 000 \$.

Après discussions,

CONSIDÉRANT la pertinence et l'effet structurant des projets acceptés;

CONSIDÉRANT que ces projets répondent aux objectifs et aux critères du Fonds de soutien au développement culturel;

CONSIDÉRANT que cet engagement financier est puisé à même le Fonds de développement régional;

CONSIDÉRANT que cette somme sera affectée au financement de projets qui sont recommandés par le comité d'évaluation du Fonds de soutien en développement culturel;

CONSIDÉRANT la nécessité d'une approbation individuelle des projets acceptés.

IL EST PROPOSÉ par Jean-Noël Sergerie et appuyé par Claude Cyr

- Que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine entérine le financement du projet «Programme de parrainage culture-éducation – phase 2» (ND 10-0900 - Dossier 613) pour un montant de 13000\$, étant entendu que le financement est assuré à part égale par la Conférence régionale des élu(e)s et le ministère de la Culture et des Communications du Québec;
- Que le président de la CRÉ, monsieur Bertrand Berger, soit autorisé à signer le protocole d'entente requis au suivi administratif de ce projet.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-085

7.3.2.2 Résonance naturelle

Le directeur général souligne que le projet «Résonance naturelle» consiste, entre autres, à réaliser un catalogue visant à valoriser, sensibiliser et donner de l'information sur les arts visuels ainsi que le patrimoine paysager de New Richmond. On y retrouvera des reproductions couleurs des œuvres réalisées dans le cadre d'une exposition en arts visuels de 2002 et des deux œuvres réalisées à la pointe Taylor, ainsi qu'un plan correspondant à la localisation des sites ayant inspiré les œuvres. Le montant recommandé est de 7500\$ sur un budget total de 24500\$ pour ce volet.

Après discussions,

CONSIDÉRANT la pertinence et l'effet structurant des projets acceptés;

CONSIDÉRANT que ces projets répondent aux objectifs et aux critères du Fonds de soutien au développement culturel;

CONSIDÉRANT que cet engagement financier est puisé à même le Fonds de développement régional;

CONSIDÉRANT que cette somme sera affectée au financement de projets qui sont recommandés par le comité d'évaluation du Fonds de soutien en développement culturel;

CONSIDÉRANT la nécessité d'une approbation individuelle des projets acceptés.

IL EST PROPOSÉ par Jean-Noël Sergerie et appuyé par Claude Cyr

- Que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine entérine le financement du projet «**Résonnance naturelle**» (ND 10-0900 - Dossier 667) pour un montant de 7 500 \$, étant entendu que le financement est assuré à part égale par la Conférence régionale des élu(e)s et le ministère de la Culture et des Communications du Québec;
- Que le président de la CRÉ, monsieur Bertrand Berger, soit autorisé à signer le protocole d'entente requis au suivi administratif de ce projet.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-086

7.3.2.3 Publication d'un guide de découvertes patrimoniales de Carleton – Saint-Omer

Le directeur général souligne que le projet consiste à réaliser un guide de sensibilisation et d'intervention au patrimoine bâti du secteur. Les clientèles visées sont particulièrement les propriétaires des maisons de la ville, les jeunes âgés entre 10 et 20 ans et les commerçants. L'Écomusée Tracadièche a entrepris un inventaire complet du patrimoine bâti dans le secteur de Carleton et de Saint-Omer. Par la suite, un dépliant d'information sur le patrimoine bâti de la ville a été publié et diffusé dans tous les foyers. Le projet déposé s'inscrit dans la continuité de cette démarche et dans un projet de campagne de sensibilisation au patrimoine architectural. Le montant recommandé est de ~~7 500 \$~~ sur un budget total de ~~14 250 \$~~.

Après discussions,

CONSIDÉRANT la pertinence et l'effet structurant des projets acceptés;

CONSIDÉRANT que ces projets répondent aux objectifs et aux critères du Fonds de soutien au développement culturel;

CONSIDÉRANT que cet engagement financier est puisé à même le Fonds de développement régional;

CONSIDÉRANT que cette somme sera affectée au financement de projets qui sont recommandés par le comité d'évaluation du Fonds de soutien en développement culturel;

CONSIDÉRANT la nécessité d'une approbation individuelle des projets acceptés.

IL EST PROPOSÉ par Jean-Noël Sergerie et appuyé par Claude Cyr

- Que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine entérine le financement du projet «Publication du guide de découvertes patrimoniales Carleton □ Saint-Omer» (ND 10-0900 - Dossier 673) pour un montant de 7500\$, étant entendu que le financement est assuré à part égale par la Conférence régionale des élu(e)s et le ministère de la Culture et des Communications du Québec;
- Que le président de la CRÉ, monsieur Bertrand Berger, soit autorisé à signer le protocole d'entente requis au suivi administratif de ce projet.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-087

7.3.2.4 Festival «Journée traditionnelle et Bluegrass 2004»

Le directeur général souligne que la présente demande touche spécifiquement le Volet «Animation et interprétation du patrimoine vivant» du Festival Journées traditionnelles et Bluegrass qui se tiendra les 4, 5 et 6 septembre 2004. Le projet prévoit l'embauche d'une personne à la coordination afin d'élaborer un concept d'activités, une programmation et trouver les personnes-ressources.

La ligne directrice sera la thématique agricole. Des ateliers de musique et contes traditionnels seront de plus animés par des professionnels de la musique Bluegrass et des conteurs régionaux. La première édition du festival s'est tenue l'an passé. C'était le premier événement du genre à se produire au Québec et la clientèle était constituée de gens de la région, des Provinces Maritimes et du Nord-Est des États-Unis. Le montant recommandé est de 7000\$ sur un budget total de 17300\$.

Après discussions,

CONSIDÉRANT la pertinence et l'effet structurant des projets acceptés;

CONSIDÉRANT que ces projets répondent aux objectifs et aux critères du Fonds de soutien au développement culturel;

CONSIDÉRANT que cet engagement financier est puisé à même le Fonds de développement régional;

CONSIDÉRANT que cette somme sera affectée au financement de projets qui sont recommandés par le comité d'évaluation du Fonds de soutien en développement culturel;

CONSIDÉRANT la nécessité d'une approbation individuelle des projets acceptés.

IL EST PROPOSÉ par Jean-Noël Sergerie et appuyé par Claude Cyr

- Que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine entérine le financement du projet «Journées traditionnelles du Festival Journées traditionnelles et Bluegrass 2004» (ND 10-0900 - Dossier 679) pour un montant de 7000\$, étant entendu que le financement est assuré à part égale par la Conférence régionale des élu(e)s et le ministère de la Culture et des Communications du Québec;
- Que le président de la CRÉ, monsieur Bertrand Berger, soit autorisé à signer le protocole d'entente requis au suivi administratif de ce projet.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-088

7.3.2.5 Festival d'art in-discipliné de la région de l'Est – Édition 2004

Le directeur général souligne que le projet déposé concerne la consolidation de la coordination et le financement d'activités spécifiques de la première fin de semaine du Festival FAIRE ! Les activités se déroulent principalement à Mont-Louis, mais touchent maintenant d'autres villages de La Haute-Gaspésie. Ce festival original couvre de nombreuses disciplines artistiques (arts médiatiques, arts visuels, arts du cirque, littérature, musique, etc.) et rassemble des artistes de la région et d'ailleurs.

Des activités d'animation sont prévues pour les jeunes et la population en général. C'est une activité qui permet de dynamiser ce secteur de la Gaspésie. Le FAIRE ! en est à sa deuxième édition. L'an passé, avec très peu de moyens, la première édition se tenait à Mont-Louis sur quatre jours. Cette année, sa durée se prolonge à 11 jours. Le montant recommandé est de 10000\$ sur un budget total de 6212\$.

Après discussions,

CONSIDÉRANT la pertinence et l'effet structurant des projets acceptés;

CONSIDÉRANT que ces projets répondent aux objectifs et aux critères du Fonds de soutien au développement culturel;

CONSIDÉRANT que cet engagement financier est puisé à même le Fonds de développement régional;

CONSIDÉRANT que cette somme sera affectée au financement de projets qui sont recommandés par le comité d'évaluation du Fonds de soutien en développement culturel;

CONSIDÉRANT la nécessité d'une approbation individuelle des projets acceptés.

IL EST PROPOSÉ par Jean-Noël Sergerie et appuyé par Claude Cyr

- Que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine entérine le financement du projet «Festival d'art in-discipliné de la région de l'Est – Édition 2004 – week-end 1» (ND 10-0900 - Dossier 668) pour un montant de 100 000 \$, étant entendu que le financement est assuré à part égale par la Conférence régionale des élu(e)s et le ministère de la Culture et des Communications du Québec;
- Que le président de la CRÉ, monsieur Bertrand Berger, soit autorisé à signer le protocole d'entente requis au suivi administratif de ce projet.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-089

8. **ENTENTES SPÉCIFIQUES**

8.1 **Renouvellement de l'entente pour le développement touristique pour la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine**

Le directeur général informe les administrateurs qu'au début du mois de juin, madame Nathalie Normandeau, ministre déléguée au Développement régional et au Tourisme, a annoncé deux aides financières de 400 000 \$ chacune pour la prolongation, jusqu'au 31 mars 2005, des ententes spécifiques en tourisme pour les régions de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

Selon les informations dont on dispose pour l'instant, la gestion de ces ententes se ferait sensiblement selon les mêmes dispositions qui prévalaient jusqu'à maintenant, c'est-à-dire par le biais d'un comité de gestion formé dans chacune des régions.

Il reviendrait donc à chaque comité de fixer les modalités et les critères d'admission au programme en fonction des priorités et objectifs de développement de la région. Les budgets attribués devraient, toutefois, être engagés avant le 31 décembre 2004 faute de quoi les sommes résiduelles seraient redistribuées dans les autres régions ressources qui auraient besoin de budgets supplémentaires. Des informations officielles et éventuellement plus détaillées sont attendues au cours des prochaines semaines.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

8.2 Développement global du milieu forestier

Le directeur général rappelle qu'à la réunion du conseil d'administration du 28 mai dernier, les administrateurs de la CRÉ demandaient au comité de négociation de l'entente spécifique sur le Développement global du milieu forestier de mettre à jour le document de négociations. Suite à cette requête, un comité de travail s'est réuni à deux reprises, soit le 3 juin et le 21 juin pour procéder à la réactualisation du contenu de l'entente.

Le comité de travail est composé de la façon suivante□

- Recherche & développement : Le Consortium pour le développement durable de la forêt gaspésienne;
- Formation : Le Cégep de la Gaspésie-Les Îles;
- Industrie forestière : Les industries GDS inc.;
- Forêt privée : L'AFOGÎM;
- Ministère des Ressources naturelles, Forêt-Québec;
- Conférence régionale des élu(e)s.

Les nouvelles notions, tirées du mémoire de la Conférence régionale des élu(e)s déposé auprès de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique, ont été introduites dans la nouvelle version de l'entente.

Dans cette nouvelle version de l'entente, la région offre au gouvernement, à travers la Conférence régionale des élu(e)s, une possibilité de régionaliser le développement du milieu forestier gaspésien et madelinot en échange d'un financement adéquat. Un des objectifs de cette nouvelle entente est de proposer au gouvernement de faire de la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine un projet-pilote dans la régionalisation de la gestion forestière.

Afin de refléter ces changements, le processus de négociations est modifié en « Entente de régionalisation et développement du milieu forestier de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine ».

Les nouvelles notions introduites sont, entre autres, la régionalisation de la gestion, les partenariats public-privée et une Agence de gestion forestière de la Gaspésie.

Les volets de l'entente modifiée sont :

- Volet 1 : La gestion du milieu forestier;
- Volet 2 : Les connaissances et les communications;
- Volet 3 : L'aménagement forestier et multiresource;
- Volet 4 : La transformation et la valeur ajoutée en région;
- Volet 5 : Le développement de la main-d'œuvre forestière;
- Volet 6 : Le suivi et l'administration de l'entente.

La relecture, par le comité de travail, des modifications apportées à l'entente et la tenue d'une rencontre du ministre délégué à la forêt, Pierre Corbeil, sont les étapes à venir dans les prochaines semaines.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

9. CONCERTATION RÉGIONALE INTERSECTORIELLE ET SECTORIELLE

9.1 Dépôt et discussions sur la recommandation

Le directeur général invite les administrateurs à prendre connaissance du document de travail préparé par la permanence intitulé *Concertation régionale* inclus dans leur dossier de réunion. Le document propose une nouvelle façon de faire la concertation régionale tant au niveau sectoriel par la nomination de mandataires-conseils pour chacun des secteurs d'activité socio-économique qu'intersectorielle par la mise en place de groupes de travail intersectoriels.

Le directeur général précise que les administrateurs du CRCD de la Gaspésie et des Îles ont pris connaissance de la proposition à leur réunion du 29 juin dernier et, suite à quelques modifications mineures apportées au document, en recommande l'adoption par la CRÉ.

Les modifications recommandées par le CRCD font référence à la durée du mandat du mandataire-conseil, à la possibilité pour celui-ci de se nommer un substitut et qu'au moins deux administrateurs de la CRÉ siègent d'office sur chacun des groupes de travail intersectoriels.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

9.2 Adoption de la démarche

Après avoir pris connaissance du document de travail et des recommandations du CRCD de la Gaspésie et des Îles, les administrateurs de la CRÉ conviennent d'adopter une résolution pour entériner la démarche de concertation proposée.

Après discussions,

CONSIDÉRANT la proposition d'une démarche de concertation régionale;

CONSIDÉRANT que cette démarche de concertation régionale prévoit la nomination de mandataires-conseils pour assurer la concertation sectorielle;

CONSIDÉRANT que cette démarche de concertation régionale prévoit la mise en place de groupes de travail intersectoriels pour assurer la concertation intersectorielle;

CONSIDÉRANT que cette démarche a fait l'objet d'un consensus au sein de la société civile et est recommandée par le CRCD de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

IL EST PROPOSÉ par Claude Vigneau et appuyé par Edmond Sirois que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine entérine la démarche de concertation régionale telle que proposée et mandate la permanence d'enclencher dans les meilleurs délais la mise en œuvre et le suivi de cette démarche de concertation régionale.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-090

10. **PROGRAMME ACCORD**

Suite à la dernière rencontre de la Conférence régionale des élu(e)s, la permanence a entrepris des démarches auprès du ministère du Développement économique et régional et de la Recherche afin d'établir une collaboration avec la direction régionale en regard des différents créneaux du programme ACCORD.

Les employés de la CRÉGÎM ont commencé à prendre connaissance des différents dossiers et à participer à certaines rencontres. Il sera bientôt possible de déterminer plus précisément l'implication des ressources humaines de la CRÉ dans chacun des créneaux, dans le respect des intentions de la résolution adoptée par la CRÉ le 28 mai 2004.

Rappelons que le programme ACCORD touche 4 créneaux :

- Récréotouristique;
- Marin;
- Éolien;
- Valeur ajoutée des produits forestiers (sapin baumier et peuplier faux-tremble).

Le créneau marin a la particularité d'être constitué de 4 sous-créneaux :

- Transformation des produits de la mer;
- Biotechnologies marines;
- Technologies marines;
- Aquaculture.

Les prochaines démarches visent la réalisation de plans d'action à être approuvés par le Comité ACCORD. Une fois approuvés, ces plans d'action permettront la signature d'ACCORD 2.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

10.1 Rapport d'activité – Volet «Éolien»

Le directeur général mentionne que le plan d'action du créneau éolien est en élaboration. Il faudra ici s'assurer de la compatibilité de ce plan avec le plan sur la maximisation des retombées économiques de l'éolien.

Des démarches sont en cours pour peaufiner le plan d'action du créneau et les employés de la CRÉ collaborent avec les intervenants. L'échéancier est le même que pour les autres créneaux, valider le plan d'action par le comité de créneau avant de le faire accepter par le comité ACCORD en septembre.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

10.2 Rapport d'activité – Volet «Récrotouristique»

Le directeur général précise que le comité récréotouristique du projet ACCORD composé d'élus municipaux et de gens d'affaires de la région Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, a effectué une tournée des cinq pôles touristiques identifiés dans le cadre de la stratégie ACCORD afin de présenter le projet aux gens d'affaires et aux entreprises touristiques les plus ciblés par cette démarche.

Le principal objectif de ce programme consiste à positionner la région Gaspésie-Les Îles comme destination touristique quatre saisons de classe internationale sur le thème de la mer et de la montagne. Le développement du produit nature/aventure, le produit santé, le produit culturel, les produits du terroir, le tourisme hivernal et les croisières constitueront les grandes priorités du développement de l'offre.

Afin de jouer un rôle de leader du tourisme santé/nature au Québec et sur les marchés internationaux, la stratégie retenue consiste à mettre en oeuvre la consolidation et le développement de cinq pôles hautement complémentaires de façon à créer une certaine concentration du produit et la masse critique nécessaire au rayonnement de chacun des pôles pour le meilleur bénéfice de toute la région.

La stratégie proposée ainsi que le plan d'action qui l'accompagne ont reçu dans l'ensemble un accueil très favorable et les échanges qui ont eu lieu au cours de cette tournée ont permis d'enrichir encore le contenu du document de présentation du projet.

Toutefois, la définition de cette stratégie par pôles a suscité certaines inquiétudes de la part de quelques municipalités qui craignent d'être tenues à l'écart du développement s'ils ne font pas partie des pôles identifiés dans le cadre de cette démarche. C'est ainsi que des rencontres auront lieu très prochainement entre les représentants du comité et ceux des municipalités concernées en vue de faire le point sur cette question et d'établir un consensus entre les parties concernées dans le meilleur intérêt de l'ensemble de la région.

Le plan d'action est toujours en cours d'élaboration et une fois son processus de validation terminé, on compte le déposer au gouvernement en vue de la signature d'une entente à ce sujet vraisemblablement au cours de l'automne prochain.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

10.3 Rapport d'activité – Volet «Ressources, sciences et techniques marines»

Une rencontre du comité de créneau s'est tenue le 15 juin dernier. Le plan d'action du sous-crèneau «Transformation des produits de la mer» a été présenté aux membres qui y ont apporté des modifications. Le plan d'action devrait être prêt pour septembre 2004. Une fois validé par le comité, le plan d'action sera présenté au comité ACCORD pour acceptation.

Entre temps, les intervenants doivent s'approprier les plans d'action des biotechnologies marines et des technologies marines, qui ont été préparés par la région du Bas-St-Laurent. Ils devront y apporter les couleurs de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Le plan d'action de l'aquaculture est en préparation par la SODIM, il couvrira les 3 régions du Québec maritime.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

10.4 Rapport d'activité – Volet «Produits forestiers»

Le créneau forestier concerne l'exploitation et la transformation à valeur ajoutée du sapin baumier et du peuplier faux-tremble. Un comité de créneau est formé des industriels du secteur et le Consortium pour le développement durable de la forêt gaspésienne agit à titre de coordonnateur du créneau. C'est d'ailleurs avec le Consortium que nous travaillons à documenter ce créneau sous la supervision de la firme Samson Bélair Deloitte et Touche. Les prochaines étapes nous permettront de prendre position sur les suites à donner.

Après discussions,

IL EST PROPOSÉ par Jean-Noël Sergerie et appuyé par Alain Bernier que la Conférence régionale des élus(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine demande au Comité ACCORD d'élargir le créneau d'exploitation et de transformation à valeur ajoutée des produits forestiers à d'autres essences que le sapin baumier et le peuplier faux-tremble, et ce, en conformité avec les éléments du programme ACCORD.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-091

11. COUPURES À RADIO-CANADA

Le directeur général mentionne que le 6 mai dernier, la CRÉ adressait une lettre à monsieur Sylvain Lafrance, vice-président de la Radio française et des Nouveaux Médias de Radio-Canada, pour s'insurger contre une coupure appréhendée dans les services radio de Radio-Canada dans la Baie-des-Chaleurs et aux Îles-de-la-Madeleine. Ces coupures, en plus de celle du service télé aux Îles survenue en décembre dernier, sont effectivement entrées en vigueur à la mi-mai : les services radio de ces deux secteurs de notre région ont été coupés des deux tiers. Les journalistes affectés à la couverture des Îles et de la Baie-des-Chaleurs ne reçoivent plus que 15 000 \$ par année, frais de déplacement et d'interurbain compris.

M. Lafrance a répondu à notre lettre en disant que « *Les craintes exprimées dans votre lettre reviennent annuellement lorsque vient le temps d'élaborer les stratégies budgétaires des réseaux et des régions* ». Il ajoutait un peu plus loin « *...même si nous devons ajuster notre façon de livrer ce service, je peux vous assurer que notre couverture journalistique ne disparaîtra pas* ».

Josée Kaltenback, Alain Bernier et Louise Langevin se sont réunis pour élaborer des moyens d'action susceptibles de faire changer le cours des choses.

La démarche proposée est la suivante :

1. Écrire une lettre ouverte aux journaux. Attendre à la mi-août pour ce faire, car les gens entreront bientôt en vacances et notre lettre risque de ne pas être lue. De plus, elle risque tout simplement de ne pas être publiée, les défusions et les élections fédérales prenant toute la place;
2. Si la lettre ouverte ne donne pas de résultat rapide, convoquer une conférence de presse.

Entre-temps, M. Alain Bernier a appris que M. Jean Hébert, chef au développement des stations régionales de la Radio française de Radio-Canada, manifesterait peut-être de l'ouverture pour améliorer la situation présente. En tant que président de la commission sectorielle « Communications », monsieur Bernier a écrit à monsieur Hébert. Il fallait faire vite, les décisions étant sur le point d'être prises. La lettre est jointe au dossier de réunion.

Avant d'entreprendre une démarche publique comme le propose la démarche, les administrateurs suggèrent plutôt d'écrire aux autorités de la Société Radio-Canada pour avoir une rencontre avec les représentants de la région afin de discuter du dossier. En cas de refus ou d'absence de réponse, la CRÉ pourrait revenir à la démarche proposée.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que les coupures de services radio de Radio-Canada sont inadmissibles dans la Baie-des-Chaleurs et aux Îles-de-la-Madeleine.

IL EST PROPOSÉ par Claude Vigneau et appuyé par Jean Couture que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine adresse une lettre aux autorités de la Société Radio-Canada pour avoir une rencontre avec les représentants de la région afin de discuter du dossier des coupures dans les services d'informations dans notre région.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-092

12. **COMMISSION COULOMBE – RAPPORT D'ACTIVITÉ ET SUIVI**

Le président précise que plusieurs régions ressources comme la Mauricie, le Saguenay □ Lac-St-jean, le Bas-St-Laurent et la Gaspésie-Les Îles ont manifesté la volonté de préparer un mémoire commun dans le cadre des audiences de la Commission Coulombe portant sur la gestion de la forêt publique.

Cette démarche commune vise à envoyer un message clair à la Commission Coulombe sur ce que vivent les régions en terme de gestion de la forêt publique sur leur territoire.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

13. **DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL EN RÉGION – RAPPORT D'ACTIVITÉ ET SUIVI**

Le directeur général souligne que le Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial, s'est tenu à Québec les 9 et 10 juin 2004. Au terme du Forum, le ministre Reid a présenté la synthèse des résultats, cette synthèse dégage les positions, les idées et les suggestions d'amélioration qui ressortent de la consultation menée jusqu'à présent dans le cadre du Forum. Elle tient compte des résultats globaux du Forum en ligne, c'est-à-dire des 572 commentaires formulés et des 139 textes soumis.

La synthèse prend aussi en considération les 104 mémoires que des organismes, des établissements d'enseignement et des individus ont fait parvenir au ministre. Le propos de cette synthèse n'est pas de comptabiliser la fréquence des avis émis ou de privilégier l'une ou l'autre des suggestions. Il s'agit davantage de refléter, de manière synthétique, les pistes de réflexion qui peuvent relancer et alimenter les discussions de même que les interventions lors de l'Assemblée publique.

Dans son discours de clôture, le ministre identifie sept zones d'évolution possibles :

- L'autonomie des collèges;
- La diversification des profils institutionnels;
- Le développement de toutes les régions du Québec;
- La gestion des parcours étudiants;
- La formation générale;
- Les modes de gouvernance;
- Les dispositifs de liaison entre les ordres d'enseignement.

De plus, le ministre identifie deux questions majeures, la première à propos du dispositif de formation préuniversitaire et la seconde concerne l'articulation à établir entre la formation professionnelle et la formation technique.

En terminant, le ministre Reid informe qu'il prendra l'été à réfléchir, analyser et simuler pour éclairer la démarche gouvernementale de décision. Il reviendra à l'automne 2004 avec des orientations et des propositions d'action. Sur certaines questions, il pourrait être possible de procéder, s'il s'agissait de choix impliquant des modifications législatives et réglementations, évidemment ce processus comporterait ses phases de consultations et de discussions.

Dans un autre ordre d'idées, le directeur général mentionne que le 15 juin dernier, la commission sectorielle « Éducation » procédait au lancement officiel de la signature du Plan de communication et de valorisation et promotion de la qualification et de la formation en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine. « *Vis et...Apprends / Live and...Learn* » sera le trait d'union régional pour les initiatives de promotion et de valorisation.

Des copies des documents « Synthèse des résultats du forum », « Discours de clôture » et le communiqué de presse du lancement de la signature sont joints au dossier de la réunion pour consultation.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

14. COMMANDITES

14.1 Club 4H de La Côte-de-Gaspé

Le sujet n'a pas fait l'objet de discussions à la présente réunion.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

15. **FORUM «PLACE AUX CITOYENS» :**

15.1 **Rapport d'activité et état de situation**

Le président donne des informations suite à une rencontre des présidents des CRÉ du Québec à laquelle il a participé dernièrement pour, notamment, assurer le suivi de l'organisation de ce Forum qui se tiendra dans notre région le 19 septembre prochain. Puisque le Forum Gaspésie-Les Îles est le dernier de la séquence, il faut que la région mette tout en œuvre pour en faire un succès.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

15.2 **Mode de nomination des représentants d'organismes régionaux**

Le directeur général mentionne que le Forum régional «Place aux citoyens» aura lieu le 19 septembre à Gaspé. Les thèmes sur lesquels les participants auront à se prononcer sont les suivants : la santé et les services sociaux; la famille et le développement social; l'éducation, la formation et l'emploi; ainsi que le développement économique, régional et durable. Il paraît qu'aucune digression n'est tolérée. Les participants seront au nombre de 130 personnes.

Le gouvernement choisit, parmi les citoyens qui se sont inscrits, 65 personnes de manière aléatoire, mais en respectant des critères de groupe d'âge et de sexe. Par ailleurs, les participants seront aussi composés d'organismes régionaux de la Gaspésie et des Îles, ainsi que d'élus dont la liste sera recommandée par la CRÉ.

Après discussions,

IL EST PROPOSÉ par Claude Vigneau et appuyé par Claude Cyr que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine recommande la liste des représentants d'organismes régionaux suivante dans le cadre du Forum «Place aux citoyens» qui se tiendra à Gaspé, le 19 septembre prochain

Représentant	Nomination
CRÉ	18 membres
MRC	12 élus (2 par MRC choisis par le conseil des maires)
Agroalimentaire □ Gaspésie	1 personne nommée par la Table sectorielle
Agroalimentaire □ Îles	1 personne nommée par la Table sectorielle
Communications	1 personne à nommer par la CRÉ*

<i>Culture □ Gaspésie</i>	<i>1 personne nommée par le Conseil de la Culture</i>
<i>Culture □ Îles</i>	<i>1 personne nommée par Arrimage</i>
<i>Développement social</i>	<i>1 personne à nommer par la CRÉ*</i>
<i>Environnement □ Gaspésie</i>	<i>1 personne nommée par le CREGÎM</i>
<i>Environnement □ Îles</i>	<i>1 personne nommée par Attention Frag'Îles</i>
<i>Économie sociale</i>	<i>1 personne à nommer par la CRÉ*</i>
<i>Femmes et développement régional</i>	<i>1 personne à nommer par la CRÉ*</i>
<i>Forêt</i>	<i>1 personne à nommer par la CRÉ*</i>
<i>Jeunesse</i>	<i>1 personne nommée par le Forum Jeunesse</i>
<i>Services de garde</i>	<i>1 personne nommée par le Comité Conseil en services de garde</i>
<i>Loisirs, sports et plein air</i>	<i>1 personne nommée par l'URLS</i>
<i>Milieu communautaire</i>	<i>1 personne nommée par le ROCGÎM</i>
<i>Mines</i>	<i>1 personne nommée par le FRAPMGÎM</i>
<i>Personnes âgées aînées</i>	<i>1 personne nommée par la Table régionale des aînées</i>
<i>Tourisme □ Gaspésie</i>	<i>1 personne nommée par l'ATRG</i>
<i>Tourisme □ Îles</i>	<i>1 personne nommée par l'ATRÎDM</i>
<i>Transports □ Gaspésie</i>	<i>1 personne à nommer par la CRÉ*</i>
<i>Transports □ Îles</i>	<i>1 personne nommée par le Comité de transport de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine</i>
<i>Agence de santé et de services sociaux de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine</i>	<i>4 personnes nommées par l'Agence</i>
<i>Chambre de commerce de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine</i>	<i>1 personne nommée par la Chambre</i>
<i>Chambre de commerce des Îles-de-la-Madeleine</i>	<i>1 personne nommée par la Chambre</i>
<i>Commissions scolaires</i>	<i>4 personnes (1 personne part commission scolaire)</i>

<i>Cégep de la Gaspésie et des Îles</i>	<i>1 personne nommée par le Cégep</i>
<i>UQAR</i>	<i>1 personne nommée par l'UQAR</i>
<i>Conseil des partenaires du marché du travail de la Gaspésie et des Îles</i>	<i>1 personne nommée par le Conseil</i>
<i>Table intersyndicale</i>	<i>3 personnes nommées par la Table</i>
<i>Quatre entrepreneurs choisis dans chacun des créneaux d'excellence</i>	<i>4 personnes nommées par la CRÉ*</i>
<i>Députés</i>	<i>3 personnes</i>
<i>* La CRÉ nomme sur recommandation du secteur.</i>	
<i>Cette proposition est adoptée à l'unanimité</i>	<i>CRÉ-04-093</i>

Les administrateurs suggèrent à la permanence de spécifier dans la lettre de sollicitation aux organismes que leur représentant pourra se nommer un substitut.

16. PÉRENNITÉ DES ATTRAITS TOURISTIQUES RÉGIONAUX

Suite à la demande formulée à la réunion de la CRÉ du 28 mai dernier, le directeur général invite les administrateurs à prendre connaissance d'un tableau préparé par la permanence et qui présente, à partir des données des deux ATR de la région, la liste non exhaustive des attraits touristiques qui reçoivent ou non un financement récurrent.

La problématique de financement non récurrent des attraits touristiques devra faire l'objet d'une approche et d'une stratégie régionale pour une intervention pour la prochaine saison touristique.

Après discussions, il est convenu de demander à la permanence de compléter la liste et de donner le portrait juste des attraits touristiques selon leur statut, privé ou sans but lucratif. Il est également convenu, une fois la liste complétée, d'en saisir le mandataire-conseil qui sera éventuellement nommé pour répondre de ce secteur à la CRÉ.

Une stratégie accompagnée d'un plan d'action devront être planifiés pour intervenir dès la saison touristique 2005.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

17. **DÉMARCHE DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE – SUIVI DE LA RENCONTRE AVEC LE PREMIER MINISTRE JEAN CHAREST**

Le président rappelle que la CRÉ, à sa réunion de mai dernier, avait appuyé les démarches entreprises par la MRC de La Haute-Gaspésie auprès du gouvernement du Québec concernant son développement socio-économique et pour la mise en place d'un processus de développement économique spécifique à la MRC de La Haute-Gaspésie.

Il avait également été convenu qu'il accompagne la délégation de La Haute-Gaspésie à Québec au début du mois de juin.

Suite à la rencontre avec le premier ministre, les intervenants de La Haute-Gaspésie veulent lui rappeler les objets de discussions qu'ils ont eus avec lui et demandent à la CRÉ de les soutenir encore une fois dans cette démarche.

Après discussions,

CONSIDÉRANT la démarche des intervenants de La Haute-Gaspésie auprès du gouvernement pour la mise en place d'un processus de développement économique spécifique à leur territoire;

CONSIDÉRANT qu'ils veulent rappeler au premier ministre les objets de discussions tenus lors de la rencontre de juin dernier.

IL EST PROPOSÉ par Claude Vigneau et appuyé par Nicole Appleby que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine adresse une lettre au premier ministre du Québec pour réaffirmer l'appui de la CRÉ aux intervenants de la MRC de La Haute-Gaspésie et de lui rappeler les objets de discussions tenus lors de la rencontre avec les représentants de la MRC en juin dernier.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-094

18. **MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE CRÉATION D'EMPLOIS TEMPORAIRES 2003 □ 2004**

Monsieur Jean-Guy Poirier donne des précisions sur la mise en œuvre du Programme de création d'emplois temporaires 2003 – 2004 et la demande des MRC pour l'assouplissement des règles d'application, notamment au niveau du FCEM □ Volet «Local□ auprès du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Il demande à la CRÉ d'appuyer les MRC dans cette démarche auprès des autorités afin que les MRC aient une certaine souplesse dans l'application des règles du programme. Les assouplissements demandés par les MRC concernent, entre autres, la nature des travaux, l'admissibilité des travailleurs et l'attribution des projets sur leur territoire.

Monsieur Candide Gauvin du MDERR apporte des précisions à l'effet qu'il n'y aurait pas de problèmes à accorder les assouplissements demandés par les MRC dans l'application du programme FCEM □ Volet «Local» notamment au niveau de la nature et l'attribution des projets sur leur territoire. En ce qui concerne l'admissibilité des travailleurs, il ajoute que les critères relatifs à la formation qui a pour but de favoriser le retour à l'école seront maintenus mais pourraient faire l'objet de discussions en ce qui a trait à la clientèle des travailleurs de 50 ans et plus.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

19. SENTIERS MARITIMES DE LA GASPÉSIE

Le directeur général souligne que la politique provinciale de l'eau du gouvernement du Québec (ministère de l'Environnement du Québec) propose la mise en place de sentiers maritimes sur l'ensemble des cours d'eau du Québec. Tourisme Québec a reçu le mandat de la mise en place de ces sentiers maritimes. Celui-ci a formé un comité national avec les acteurs concernés (fédérations provinciales, associations touristiques régionales, Québec Maritime, autres). Ce comité propose un concept de sentiers maritimes qui inclus un cadre normatif et un guide d'implantation des infrastructures dans l'optique de s'assurer de la qualité du réseau.

Parallèlement, deux initiatives sont présentement en cours dans notre région. La première émane du Centre d'initiative et de développement en tourisme de la Gaspésie (C.I.D.T.G) qui a tenté de mettre en place un comité régional pour le déploiement de sentiers maritimes en région. La deuxième provient de la Coopérative de solidarité des sentiers récréotouristiques qui veut développer un projet de mise en valeur du pourtour maritime de la Gaspésie par l'installation de sites et d'accès sur le territoire.

Développement économique Canada, Tourisme Québec et l'ATR de la Gaspésie ont convoqué une rencontre, le 11 juin 2004, de l'ensemble des partenaires pour faire le point et clarifier la situation (réf. : deux initiatives citées). Le directeur général de la CRÉ a assisté à cette rencontre. Il y a été convenu de la création d'un comité régional dont la CRÉ assurerait la coordination et dans lequel serait impliqué la Coop de solidarité des sentiers récréotouristiques et des partenaires, tels que DEC, MDERR, ATRG, CIDTG et un représentant du comité national de Tourisme Québec, l'association des pourvoyeurs d'aventure, des représentants régionaux de la fédération de canoë/kayak et du milieu environnemental.

Ce projet intégrateur possède un potentiel de développement intéressant pour la région. Il pourrait favoriser la concertation des nombreux acteurs gravitant autour du développement du tourisme d'aventure et la mise en commun de leurs ressources et de leurs expertises. Le projet pourrait profiter du momentum actuel créé par la Politique de l'eau du gouvernement du Québec. Il permettrait également aux municipalités de profiter d'une opportunité de se doter de structures d'accueil sur leurs territoires.

Le mandat de coordination de la CRÉ viserait, dans un premier temps, à valider un scénario de développement dans lequel la Coop de solidarité des sentiers récréotouristiques prendrait en charge la réalisation du projet sous la supervision du comité régional. La démarche viserait aussi à intégrer les quatre pourvoyeurs en tourisme d'aventure présents sur le territoire. Ceux-ci pourraient être mis à contribution dans l'offre de matériel et de services.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que la Politique provinciale de l'eau du gouvernement du Québec propose la mise en place de sentiers maritimes sur l'ensemble des cours d'eau du Québec;

CONSIDÉRANT que Tourisme Québec a reçu le mandat de la mise en place de ces sentiers maritimes et a mis sur pied un comité national en ce sens;

CONSIDÉRANT que ce comité propose un concept de sentiers maritimes qui inclus un cadre normatif et un guide d'implantation des infrastructures dans l'optique de s'assurer de la qualité du réseau;

CONSIDÉRANT que deux initiatives régionales rattachées au concept de sentiers maritimes régionaux sont présentement en cours dans notre région;

CONSIDÉRANT l'importance du développement de ce secteur d'activité pour la région, le caractère intégrateur du projet et le besoin de coordination entre les acteurs impliqués.

IL EST PROPOSÉ par Claude Cyr et appuyé par Arthur Drolet que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine accepte de prendre en charge la coordination du comité régional en lui assurant son soutien sur le plan technique.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-095

20. **DEMANDE DES PRODUCTEURS ACÉRIQUES DE LA GASPÉSIE**

Le directeur général mentionne que les MRC d'Avignon et Haute-Gaspésie ont été interpellées par les producteurs acéricoles de la Gaspésie pour que celles-ci les appuient dans leurs démarches face à la Fédération des producteurs acéricoles du Québec.

Depuis la mise en place du plan conjoint par la fédération provinciale, les producteurs acéricoles de la Gaspésie rencontrent des problèmes de mise en marché et de commercialisation de leurs produits. De plus, le plan conjoint limite les capacités de développement de cette industrie en Gaspésie.

Devant l'importance de ce dossier dans le développement régional et plus particulièrement en ce qui regarde la diversification des productions agricoles et la mise en valeur des ressources du milieu forestier, les MRC demandent à la CRÉ de se prononcer sur ce dossier.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que le 21 décembre 2001, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a approuvé le Règlement sur l'agence de vente des producteurs acéricoles du Québec;

CONSIDÉRANT que le 18 mars 2003, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a approuvé le Règlement contingentant la mise en marché du produit visé par le plan conjoint des producteurs acéricoles du Québec soumis par la Fédération des producteurs acéricoles du Québec;

CONSIDÉRANT que le Règlement contingentant la mise en marché du produit visé par le plan conjoint des producteurs acéricoles du Québec met un frein définitif à l'exploitation du potentiel acéricole non encore exploité de la Gaspésie représentant 1200 hectares en forêt publique;

CONSIDÉRANT que l'application de ces deux règlements a compromis et compromettra la santé financière de la totalité des acériculteurs de la Gaspésie et met en péril l'industrie acéricole gaspésienne;

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption de ces règlements et des politiques imposées par la fédération aux acériculteurs de la Gaspésie, ces derniers exploitaient des entreprises rentables, dont la viabilité économique n'était aucunement mise en doute;

CONSIDÉRANT que l'industrie acéricole gaspésienne crée plusieurs emplois.

IL EST PROPOSÉ par Jacques Lavoie et appuyé par Claude Vigneau que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine demande à la Fédération des producteurs acéricoles du Québec de prendre acte des difficultés rencontrées par les acériculteurs de la Gaspésie et propose des solutions satisfaisantes pour les parties

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-096

Lots intramunicipaux : 600 000 \$ répartis de la façon suivante

<i>Avignon</i>	<i>203 400 \$</i>
<i>Bonaventure</i>	<i>160 200 \$</i>
<i>Rocher-Percé</i>	<i>80 700 \$</i>
<i>Côte-de-Gaspé</i>	<i>35 100 \$</i>
<i>Haute-Gaspésie</i>	<i>120 600 \$</i>

Projets régionaux : 990 000 \$

Total : 3 890 000 \$

- *Que les MRC informent la CRÉ de la composition et du fonctionnement des comités de sélection des projets locaux;*
- *Que la direction générale de la CRÉ s'informe des orientations des autres partenaires financiers;*
- *Que les rencontres de sélection se tiennent dans les plus brefs délais.*

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-097

22. DÉVELOPPEMENT DES SERVICES DE GARDE

Le directeur général précise que la ministre déléguée à la Famille, madame Carole Thériage a autorisé les recommandations proposées par la CRÉ lors de la rencontre du 8 avril 2004, soit 30 places dont 3 en privée, 8 en installation et 19 en milieu familial. Les CPE doivent déjà avoir reçu les confirmations officielles du ministère.

Rappel du plan d'autorisation régional 2003 - 2004 :

20 places en garderie conventionnée (privée);
8 places en installation de type garderie (CPE);
19 places en milieu familial (CPE).

Total de 47 places

Comme l'indiquait la lettre de recommandation en date du 10 mai 2004, les autres demandes étaient toutes aussi justifiées, mais devant la volonté du ministère d'explorer la possibilité de développer le solde de places en garderie privée, la CRÉ recommandait au MESSF de procéder, dans un premier temps, aux premières autorisations ci-haut mentionnées. Toutefois, si aucun projet en garderie se concrétisait la CRÉ demandait au MESSF d'être consultée en regard de l'attribution du solde de places.

À cet égard et dans le but de poursuivre le développement harmonieux des services de garde, la CRÉ recommandait la procédure d'attribution suivante :

- Que dans l'éventualité d'un plan d'attribution régional, les CPE soient contactés par la conseillère en développement et concertation du MESSF, pour les informer et connaître leurs besoins et les inviter à présenter des demandes actualisées;
- Que l'ordre de traitement des demandes soit effectué en fonction du taux de couverture par territoire de MRC, en commençant par la moins bien couverte;
- Qu'un membre de la permanence de la CRÉ soit informé de toutes places supplémentaires mises à la disposition de la région.

Depuis mai, la conseillère du MESSF a vérifié la faisabilité de développer le solde de 17 places en privée et 5 places (retour du CPE La Marinière, Paspébiac), aucun promoteur n'a démontré de l'intérêt.

Conformément à la procédure proposée par la CRÉ dans la lettre de recommandation, la conseillère du MESSF a informé l'agente responsable du dossier à la CRÉ. Elles ont ensuite communiqué avec le CPE de la MRC ayant le plus faible taux de couverture, La Haute-Gaspésie, et ont convenu de respecter les recommandations du comité consultatif tel qu'elles ont été présentées et entérinées à la CRÉ le 8 avril 2004.

Quant au retour de 5 places du CPE la Marinière, Paspébiac, le CPE la Marée-Montante qui est le seul CPE de la MRC la moins bien couverte, a réactivé sa demande de places en milieu familial.

Voici donc les projets retenus :

- CPE La Baie, Bonaventure, 2 places en installation;
- CPE La Baie, Bonaventure, 3 places en milieu familial;
- CPE Marmots, Matapédia, 6 places en milieu familial;
- CPE Pouce-Pousse, New Richmond, 6 places en milieu familial;
- CPE Marée-Montante, Sainte-Anne-des-Monts, 5 places en milieu familial.

Total de 22 places

Par ailleurs, en ce qui concerne la négociation d'une éventuelle entente spécifique en matière de famille, le directeur général ajoute que le ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, monsieur Claude Béchar, accompagné de la ministre déléguée à la Famille, madame Carole Théberge, lançait le 16 juin dernier la démarche de consultation sur la conciliation travail-famille en rendant public le document « Vers une politique gouvernementale sur la conciliation travail-famille ». Il rencontrera, au cours des prochains mois, les partenaires concernés par la question afin de dégager des pistes d'action pour aller de l'avant dans l'élaboration d'une politique.

Pour assurer la jonction entre le milieu familial, le milieu de travail et le milieu de vie des familles, les trois objectifs suivants sont proposés :

Le milieu familial☐

- Favoriser la participation active des femmes et des hommes à la vie familiale et au marché du travail.

Le milieu du travail☐

- Engager et soutenir les employeurs, les travailleuses et les travailleurs et leurs représentantes ou leurs représentants dans une démarche commune pour la mise en place de mesures de soutien formelles et informelles.

Le milieu de vie☐

- Adapter l'offre de service aux réalités des familles.

En terminant, le directeur général informe les administrateurs qu'ils pourront avoir plus d'informations en consultant la version abrégée du document *Vers une politique gouvernementale sur la conciliation travail-famille*, joint à leur dossier de réunion ou encore en consultant le site : www.messf.gouv.qc.ca

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

23. FORUM CULTURE ET DÉVELOPPEMENT

Le directeur général souligne que le Forum culture et développement s'est tenu les 4 et 5 juin derniers à Gaspé. Plus de 125 personnes issues du milieu culturel, des organismes de développement locaux, régionaux, provinciaux et nationaux, des milieux municipaux et scolaires ont participé à la réflexion visant à se doter d'une vision commune pour renforcer le rôle de la culture dans le développement local et régional.

De nombreuses pistes de solutions ont été évoquées pour palier aux problèmes et lacunes identifiés. Trois défis majeurs ont été identifiés afin de baliser et orienter la planification stratégique régionale de la commission sectorielle « Culture☐ et le milieu. Le premier de ces trois défis est le réseautage et le maillage, et ce, tant au niveau horizontal, vertical que territorial afin d'assurer une cohésion des interventions et une utilisation judicieuse des ressources. La consolidation des organisations et de l'offre culturelle a également été retenue comme un enjeu majeur pour assurer le développement du secteur. Enfin, la reconnaissance des créateurs et des organismes est la troisième priorité ayant fait consensus.

La forte participation d'intervenants provenant de plusieurs secteurs d'activité confirme que le rôle essentiel de la culture est de plus en plus reconnu et que les défis identifiés concernent l'ensemble du milieu. En début d'automne, le comité

d'orientation du Forum, composé de représentants du Conseil de la culture de la Gaspésie, des CLD, de la Conférence régionale des élu(e)s et du ministère de la Culture et des Communications se réunira afin d'évaluer les façons de relever concrètement ces défis.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

24. **AUTRES SUJETS**

24.1 **Produits forestiers non ligneux (PFNL)**

Le président informe les administrateurs qu'il a participé dernièrement à un colloque portant sur les produits forestiers non ligneux (PFNL) à Matapédia. Il ajoute que la participation était importante et diversifiée.

Pour assurer le suivi et la mise en œuvre des recommandations énoncées au terme de ce colloque, le président a pris l'engagement, à partir des actes du colloque qui seront déposés au cours de l'automne, que la CRÉ devra adopter un plan d'action afin d'assurer le développement de la filière Innovation, Exploitation, Recherche et développement et Valeur ajoutée des PFNL.

Après discussions,

CONSIDÉRANT la filière Innovation, Exploitation, Recherche et développement et Valeur ajoutée au niveau des produits forestiers non ligneux (PFNL);

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer le développement de ce secteur d'activité pour la région.

IL EST PROPOSÉ par Nicole Appleby et appuyée par Hélène Chevrier que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, à partir des actes du colloque sur les produits forestiers non ligneux (PFNL) tenu dernièrement à Matapédia et qui seront déposés au cours de l'automne, s'engage à adopter un plan d'action afin d'assurer le développement de la filière Innovation, Exploitation, Recherche et développement et Valeur ajoutée des produits forestiers non ligneux (PFNL).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-098

25. **QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question a été soulevée de la part du public à ce point de l'ordre du jour.

26. COORDONNÉES DE LA PROCHAINE RÉUNION

Il a été convenu que la prochaine réunion du conseil d'administration de la CRÉ aura lieu le 31 août prochain sur le territoire de la MRC Avignon, et ce, à compter de 8 h 30.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

27. CLÔTURE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée. Il est 12 h 25.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

Lu et certifié conforme par :

Lu et certifié conforme par :

Gilbert Scantland, directeur général

La secrétaire-trésorière

Date

Date

Adopté par résolution du conseil d'administration le :

La documentation relative à cette réunion est classée sous la rubrique 01-0822